



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 017-200041689-20250324-BC2025_018-DE

Bureau communautaire du 24 mars 2025

**Objet : Demande de subvention - Projet de
végétalisation de la cour d'école de Villeneuve-la-
Comtesse - Programme Am Stram Graines du CAUE 17**

Numéro de délibération : BC2025_018

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre mars, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle Boutonne Siège sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Hubert COUPEZ, Frédéric BRUNETEAU, Cyril CHAPPET

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
SERRA Johanna
HOUEZ Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 25
Votants : 25
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Demande de subvention - Projet de végétalisation de la cour d'école de Villeneuve-la-Comtesse - Programme Am Stram Graines du CAUE 17

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Dans le cadre du Contrat d'objectif territorial conclu avec l'ADEME et du 2^e appel à candidatures 2025/2026 « Am Stram Graines » porté par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Charente-Maritime (CAUE 17), organisme créé par le conseil départemental, Vals de Saintonge Communauté a décidé de s'engager dans un projet d'aménagement de la cour de l'école primaire de Villeneuve-la-Comtesse.

La démarche « Am Stram Graines » a pour objectifs d'expérimenter des projets abordables et durables, fondés sur la valeur du « fait maison », du réemploi et d'associer tous les acteurs à la rénovation de cour d'école. Dès le démarrage du projet, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'usage travaillent de concert, en impliquant les enfants et les adultes de l'établissement ainsi que les élus et les services techniques de la collectivité. L'objectif est d'améliorer le bien-être des enfants en transformant la cour d'école en tenant compte des 4 éléments suivants : le végétal, le sol, l'eau et le mobilier, les jeux. La cour sera ainsi repensée comme un espace modulable et évolutif, composé de différentes zones d'activités. Le projet devra notamment prendre en compte la gestion intégrée des eaux pluviales et l'accueil d'une flore et d'une faune diversifiées. Le budget alloué au projet est estimé à 50 000 € HT, qui couvre les études et les travaux avec l'animation d'un chantier participatif.

Le plan de financement prévisionnel HT du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etudes et travaux	50 000,00 €	Département (10 % + 10 % du plan départemental)	10 000,00 €
		Autofinancement	40 000,00 €
Total HT	50 000,00 €	Total HT	50 000,00 €

Les crédits seront proposés au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la réalisation du projet d'aménagement de la cour d'école de Villeneuve-la-Comtesse tel que présenté,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention auprès du département de la Charente-Maritime,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 017-200041689-20250324-BC2025_018-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,